

nouvelles

CSN

Service de l'information
(514) 598-2155
1601, de Lorimier
Montréal H2K 4M5

numéro
198



26 octobre 1983

ON A DE
PLUS EN PLUS
DE MÉDECINS

IL Y A
DE PLUS EN PLUS
DE PILULES

PIS ON EST
DE PLUS EN PLUS
MALADES

DOSSIER
CHOISIR
LA SANTÉ

page 7

NOUVELLES CSN

numéro 198

Cette semaine, on choisit la santé, dans un dossier bâti à partir de la politique de la santé préparée par des militants et des militantes de la FAS, on choisit la paix, dans un reportage sur la gigantesque manifestation pour le désarmement et pour la paix qui a eu lieu samedi le 22 octobre, on choisit la CSN, dans une entrevue avec un militant syndical congédié que son employeur a dû réembaucher.

*ont collaboré
à ce numéro*

rédaction

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Henri Jalbert
Luc Latraverse
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

photographie

Louise de Grosbois
Pierre Gauvin Evrard
Archives CSN

conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

composition

Tricycle Compo

impression

Interlitho

distribution

l'équipe de distribution de
la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.



agenda du mouvement

31 octobre, 1-2-3-4 novembre

Congrès de la FTPF

2 novembre

**Assemblée générale du conseil
central de Montréal, en soirée**

10-11-12 novembre

Conseil fédéral de la FESP

11-12-13 novembre

Congrès du conseil central des Laurentides

16-17-18-19-20 novembre

Congrès du conseil central de Montréal

16-17-18-19 novembre

Bureau fédéral de la FNC

21-22-23 novembre

Conseil fédéral de la FAS

1-2-3 décembre

Congrès du conseil central de Drummondville,

Montréal, le 8 novembre

MANIFESTATION D'APPUI AUX TECHNICIENS DE TÉLÉ-MÉTROPOLE

À l'occasion du premier anniversaire du lock-out des techniciens de Télé-Métropole, les syndiqué-e-s et les personnes solidaires sont invités à manifester dans les rues de Montréal le mardi, 8 novembre, à 19 heures. Le départ aura lieu au Carré St-Louis.

Lors de cette manifestation, visant à dénoncer l'arbitraire patronal, et la mauvaise foi des dirigeants du canal 10, les supporteurs seront invités à appuyer financièrement ces techniciens qui, en lock-out depuis un an, font face à d'énormes difficultés financières, saisies d'automobiles, de maisons, etc...

La mesure de la productivité, c'est la qualité des services

«Encore tout récemment, le débat autour du secteur public a davantage servi de prétexte, à l'aide d'astucieux calculs, pour remettre en cause la nécessité de certains services et, à l'aide d'opérations comptables, pour accroître le fardeau de travail des employé-es. Nous nous opposons fermement à ces tactiques qui n'apportent pas de réponses aux questions de fond... On ne peut utiliser de façon simpliste le rapport entre les services produits et les ressources utilisées. Pour caricaturer, cela nous amènerait à évaluer la productivité d'un juge en comparant son salaire annuel aux amendes qu'il imposerait (desquelles, bien sûr, il faudrait soustraire les emprisonnements qui constituent une charge additionnelle pour l'État)! Plus sérieusement, un collègue n'est pas une mine, un hôpital n'est pas un moulin à papier et un centre de service social n'est pas une firme de courtage; en conséquence, l'établissement d'une mesure fondée sur «l'input/output» ne pourrait mesurer ce qui est quantifiable. Et la production des services est difficilement quantifiable.»

La productivité ne peut être évaluée de la même façon dans le secteur public que dans le secteur privé. Le problème, c'est que tant du côté du gouvernement que de celui des entreprises, on confond fréquemment productivité et rendement de capital.

Cette précision, et quelques autres, ont été faites il y a quelques jours par le président de la CSN Gérald Larose à un colloque portant sur la productivité dans le secteur public. Organisé par l'Institut national de productivité, ce colloque réunissait des représentants syndicaux, patronaux et gouvernementaux.

Quand Gérald Larose précisait, dans son intervention d'ouverture, que la mesure de la productivité dans le secteur public ne pouvait passer par autre chose que la qualité des soins et des services, il était clair, par les murmures entendus dans la salle, qu'une pareille approche s'écartait fortement de celle pour qui «productivité» et «rendement de capital» ne font qu'un.

D'avance, il apportait au vice-président du Conseil du Patronat, Ghislain Dufour, des réponses à ses affirmations selon lesquelles il y aurait trop de fonctionnaires au Québec. «L'éventail des services offerts doit

compter également dans les comparaisons. L'argument reposant sur le nombre des employé-es ne démontre rien en terme de productivité,» avait affirmé Gérald Larose quelques instants avant l'intervention du représentant patronal. Les hommes d'affaires, le patronat se plaisent à souligner avec agressivité et passion qu'il y aurait proportionnellement plus de fonctionnaires au Québec qu'en Ontario.

«Je leur suggère d'attendre le moment où le premier ministre de l'Ontario souscrira au bilinguisme pour constater le nombre de professeurs de langue seconde, le nombre de fonctionnaires chargés de l'application du programme, le nombre de traducteurs, de travailleurs sociaux, de policiers et d'infirmières bilingues que cela nécessiterait», ajoutait Gérald Larose pour mieux faire comprendre qu'il y avait un prix à payer pour assurer une qualité supérieure de services et de soins.

Encore récemment, le ministre responsable du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, ramenait la notion de productivité dans le secteur public à ceci: produire plus de services avec moins de monde. Ingénieur minier, ce monsieur nous a habitués à une vision qui se situe à ce niveau, celui du sous-sol.

Prenant la parole au cours du même colloque, le secrétaire du Conseil du trésor Robert Tessier s'est montré davantage nuancé que son patron, avouant même que s'il était relativement facile d'en arriver à quantifier les réductions de coûts, il en allait tout autrement quand il s'agit de quantifier les résultats de ces réductions, puisqu'une foule de données — insatisfaction, démotivation, etc. — devaient être prises en compte. Il faisait par ailleurs montre du même angélisme que plusieurs bien-pensants en affirmant que «les relations de travail ne devaient plus être basées sur l'exercice des rapports de force».

En fin d'intervention, le président de la CSN devait rappeler une réalité qui échappe parfois aux grands concepteurs, à savoir que la productivité n'est pas une fin en soi mais doit s'inscrire dans une politique basée sur le respect de l'emploi.



«Pouvons-nous prétendre à une quelconque productivité quand les services ne sont pas accessibles à tous les citoyens?», a demandé Gérald Larose, pour qui le débat qui entoure ces questions est un terrain de lutte qu'il ne faut pas abandonner aux patrons. Le vice-président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, le sociologue Guy Rocher, le protecteur du citoyen Yves Labonté et le secrétaire du Conseil du trésor Robert Tessier participaient au débat.

«Quand tu lis les beaux grands principes énoncés dans le code du travail, tu penses que t'es vraiment protégé et que tu peux te syndiquer sans problèmes. Mais quand t'es pogné pour passer à travers les rouages du code, tu t'aperçois qu'il en manque des grands bouts, des bouts essentiels, et qu'en fin de compte, rien ne te protège vraiment».

«En fait, ça pousse quasiment quelqu'un à devenir un bandit, à voler pour manger».

Au cours des deux dernières années, Claude Lacroix comptait parmi ces centaines de militants et militantes qui chaque année comblent la rubrique «Plaintes en vertu de l'article 14 et suivants» dans les colonnes et courbes statistiques ascendantes du commissaire général du travail.

Sa condamnation des insuffisances du code du travail et des mécanismes qui l'accompagnent est

drue, mais sans amertume. Lui qui vient d'être définitivement réintégré dans ses fonctions, avec pleine compensation, par décision de la Cour supérieure, il n'en pense pas moins que «la seule solution, c'est de foncer dans le tas, comme les travailleurs l'ont toujours fait. Quelque soit le contenu du code du travail, les patrons ne le respecteront jamais». Il le dit sans agressivité, comme une conclusion qui s'impose d'elle-même après s'être remémoré, en entrevue, les péripéties qui ont marqué sa vie depuis qu'il a été embauché comme serveur à la Station touristique du Mont-Tremblant, en juin 1981.

Le déclenchement

«On faisait beaucoup d'heures sans être payés, raconte-t-il. Et nos chèques de paye arrivaient souvent en retard. Un jour, le monde en ont eu assez et ont décidé d'appliquer le bon

vieux principe «no pay, no work».

Débrayage spontané. Manif. Gardes de sécurité. C'était un vendredi. Cent des deux cents clients présents quittent la place.

Le lendemain, arrivée en catastrophe du patron, alors en voyage à Sherbrooke. «Comme d'habitude, il a essayé de nous endormir avec ses belles promesses, son éternel violon de «la belle grande famille du Mont-Tremblant», etc. Mais en vain. Les gens voulaient être payés, et tout de suite. Le soir même, on s'est réunis et on a commencé à parler de syndicat».

Congédiements déguisés

Le lundi matin, la paye arrive. Mais le chèque était assorti d'une petite condition pour pouvoir recommencer à travailler: remplir une nouvelle formule de demande d'emploi.

Claude Lacroix, qui agit comme porte-parole du groupe depuis le début des événements et qui possède une

Campagne d'accès à la syndicalisation

«LA SEULE SOLUTION, C'EST DE FONCER DANS LE TAS»

*Congédié,
puis réembauché,
Claude Lacroix
raconte
son expérience*



certaine expérience syndicale, ayant été officier chez les cols blancs de Laval, voit venir la manœuvre patronale de loin. «Bien sûr qu'il s'agissait de congédiements déguisés et que cela avait pour unique but de se débarrasser des leaders du groupe». Il refuse de s'y plier et remplit plutôt une formule de plainte en congédiement pour activités syndicales. C'était le 31 juillet 1981, à peine un mois après son embauche.

L'insécurité

«Je savais que les délais pouvaient être longs, mais pas à ce point-là. Le pire, c'est l'attente, l'insécurité profonde avec laquelle tu dois vivre pendant tout ce temps-là. Je ne voulais pas revenir travailler à Montréal mais je savais d'autre part que j'étais désormais «barré» dans les Laurentides. Les patrons de l'hôtellerie et de la restauration sont très bien organisés pour garder les employé-e-s à leur merci. Entre autres, ils se téléphonent les uns les autres lorsque tu fais application chez eux. Et les jobs sont très rares dans cette région. J'avais un enfant à nourrir et comme je venais à peine de commencer à travailler, je n'avais évidemment pas d'économies. J'ai dû emprunter de l'argent et vendre des biens, dont mon automobile, qui est un instrument de travail essentiel dans une région comme les Laurentides».

«Il n'y a aucun doute que je me sentais très mal dans ma peau. La plainte en congédiement, pour moi, c'était du papier de toilette. Parce que pour une porte d'entrée qu'ont les travailleurs dans ces cas-là, les boss eux autres en ont quinze».

Un choc

Le 18 mai 1982, près de dix mois plus tard, le commissaire du travail Galipeau rejette sa plainte.

«Cette décision m'a donné un choc parce que le commissaire y a ignoré des faits importants. De plus, je n'ai jamais compris qu'il ordonne la réintégration de ma camarade Michèle Coutlée et qu'il rejette ma plainte alors que nous avons été congédiés tous les deux pour des raisons et dans un contexte identiques. Comment pouvait-il conclure que moi, j'avais volontairement démissionné?»

«Et puis lors de l'audition, l'avocat patronal Roger-J. Bédard a agi en vrai fou. Il m'a fait un interrogatoire du genre Gestapo, avec de grands coups

de poings sur la table, du criage et tout ça. Je ne pouvais pas concevoir qu'un commissaire du travail, qui est censé être là pour recueillir la vérité et rendre justice, lui laisse faire tant d'intimidation. C'en était débile».

Au tribunal du travail

«Heureusement, l'appel devant le Tribunal du travail s'est déroulé de façon beaucoup plus relaxe. Le juge Burns m'a semblé beaucoup plus réceptif, il posait des questions pertinentes et je sentais qu'il voulait vraiment savoir le fond des choses. Ça m'a redonné une lueur d'espoir».

Mais l'espoir, malgré ce qu'on en dit, ça ne nourrit malheureusement pas son homme et son enfant... Et tant que la décision n'est pas rendue, c'est encore l'inquiétude, l'insécurité. D'autant plus qu'il a rapidement épuisé ses six mois de prestations d'assurance-chômage, après en avoir été longtemps privé injustement («Les patrons et le chômage, dans les Laurentides, c'est la même clique»).

Le 21 décembre 1982, le juge Burns renverse la décision Galipeau et accueille la plainte de Claude Lacroix, soulignant notamment que la «démission» invoquée par l'employeur n'était manifestement pas volontaire et que cela rétablit la présomption à l'effet qu'il s'agissait bel et bien d'un congédiement pour activités syndicales.

«Est-ce que ça vaut la peine?»

Mais l'employeur, qui pendant tout ce temps a évidemment mis sur pied son syndicat de boutique pour empêcher le syndicat CSN de progresser, conteste la décision Burns en Cour supérieure.

«Et d'autres délais. Là, je t'avoue que tu te demandes: est-ce que ça vaut la peine, ce que j'ai fait? Le referais-je?»

La réponse à cette question, il l'a obtenue le mois dernier lorsqu'il est retourné au travail après la décision favorable de la Cour supérieure:

«J'ai été surpris de la chaleur de l'accueil des gens. Ils ne m'avaient pas oublié. Certains, qui étaient toujours restés dans l'ombre, qui refusaient toujours de parler de syndicat, sont venus me voir et m'ont dit: «Lâche pas, on va finir par les avoir». De telle sorte que j'ai aujourd'hui l'assurance que si on réussit finalement à obtenir un vote contre le syndicat de boutique, c'est le syndicat CSN qui va passer haut la main».

«Je dois aussi dire que j'ai reçu de la CSN tout l'appui que je pouvais attendre. Des gens que je ne connaissais nullement auparavant m'ont donné de sérieux coups de pouce, m'ont remonté le moral dans les périodes creuses, ont répondu à toutes mes questions, sans jamais rien me demander en retour. Ça aussi, ça compte».

POUR UN VRAI CODE DU TRAVAIL

À la commission parlementaire de juin dernier (celle qui a accouché de la «réformette Fréchette»-loi 17), la CSN a présenté son propre projet de code du travail, basé en grande partie sur un projet de réforme en profondeur du code mis de l'avant par des hauts fonctionnaires du ministère du Travail à l'époque où Pierre Marois en était le titulaire.

Ce projet de code CSN contient des dispositions par lesquelles un travailleur ou une travailleuse congédié pour activités syndicales n'aurait plus à subir l'injustice et les préjudices de son congédiement tant qu'une tierce partie en autorité ne s'est pas prononcée sur le fond de la plainte. C'est ce qu'on appelle, dans le jargon, le «statu quo ante» («ante», en latin, signifie «avant».

Le congédiement des militant-e-s demeure l'arme favorite des employeurs pour empêcher les travailleurs(euses) de se syndiquer. Le «statu quo ante» doit demeurer une revendication prioritaire du mouvement syndical pour contrer cette pratique.

LA TUTELLE À LA CTCUM MANIFESTE LE PARTI-PRIS PATRONAL DU GOUVERNEMENT

Les 19 ont besoin de nous

Les 19 congédiés de la CTCUM ont besoin de la solidarité du mouvement syndical pour recouvrer leur emploi. Invitons-les dans nos assemblées, et soutenons-les de notre argent. Déjà \$22,000 ont été recueillis, et 8,000 personnes ont signé la pétition demandant leur réintégration de même que la levée de la tutelle.

Il y a un an, il y avait 2,200 employés d'entretien à la Commission de transport de Montréal (CTCUM). Aujourd'hui on n'en compte plus que 2,050 à cause du non-remplacement des départs. Cette diminution de 7 pour cent fait suite à l'engagement d'une firme d'ingénieurs conseil avec mandat d'augmenter la productivité, la firme Lalonde et Sullivan.

Comme il arrive souvent en pareilles circonstances — on l'a vu dans les hôpitaux par exemple — cette firme a voulu imposer des façons de faire qui n'ont rien à voir avec la réalité des lieux de travail. Elle a tenté de réduire le temps requis pour la réparation et l'entretien du métro et des autobus, en déterminant arbitrairement la durée des différentes tâches, sans égard à l'expérience des employés ni aux inévitables imprévus.

Il s'en est suivi des mesures disciplinaires à répétition, et la situation est devenue explosive. C'est dans ce contexte que le débrayage du 10 mai a éclaté. Une nouvelle suspension avait fait déborder le vase. Comme une traînée de poudre, les gens se sont rassemblés devant les bureaux de l'administration pour exiger:

- l'arrêt du harcèlement;
- la levée des mesures disciplinaires;
- le paiement des jours de suspension;
- l'arrêt des travaux donnés à forfait, une pratique qui s'était amplifiée depuis l'arrivée des ingénieurs conseil.

La police ayant refusé de faire évacuer les lieux, la CTCUM a finalement accepté de rencontrer les dirigeants du syndicat, après que les employés se soient d'eux-mêmes retirés à la cafétéria. Mais c'était pour leur dire qu'elle refusait de discuter tant qu'il y aurait débrayage, et qu'elle donnait 10 minutes pour retourner au travail.

Devant cet ultimatum, les employés décident de tenir une assemblée générale le soir même, où la poursuite de la grève est décidée à 67 pour cent. Le lendemain soir, nouvelle assemblée, où la CTCUM fait livrer cinq lettres de suspension, ce qui est perçu comme une provocation. Le prolongement de la grève est votée à 57 pour cent. Puis le 12 mai, c'est la loi spéciale ordonnant le retour au travail et imposant la tutelle au syndicat.

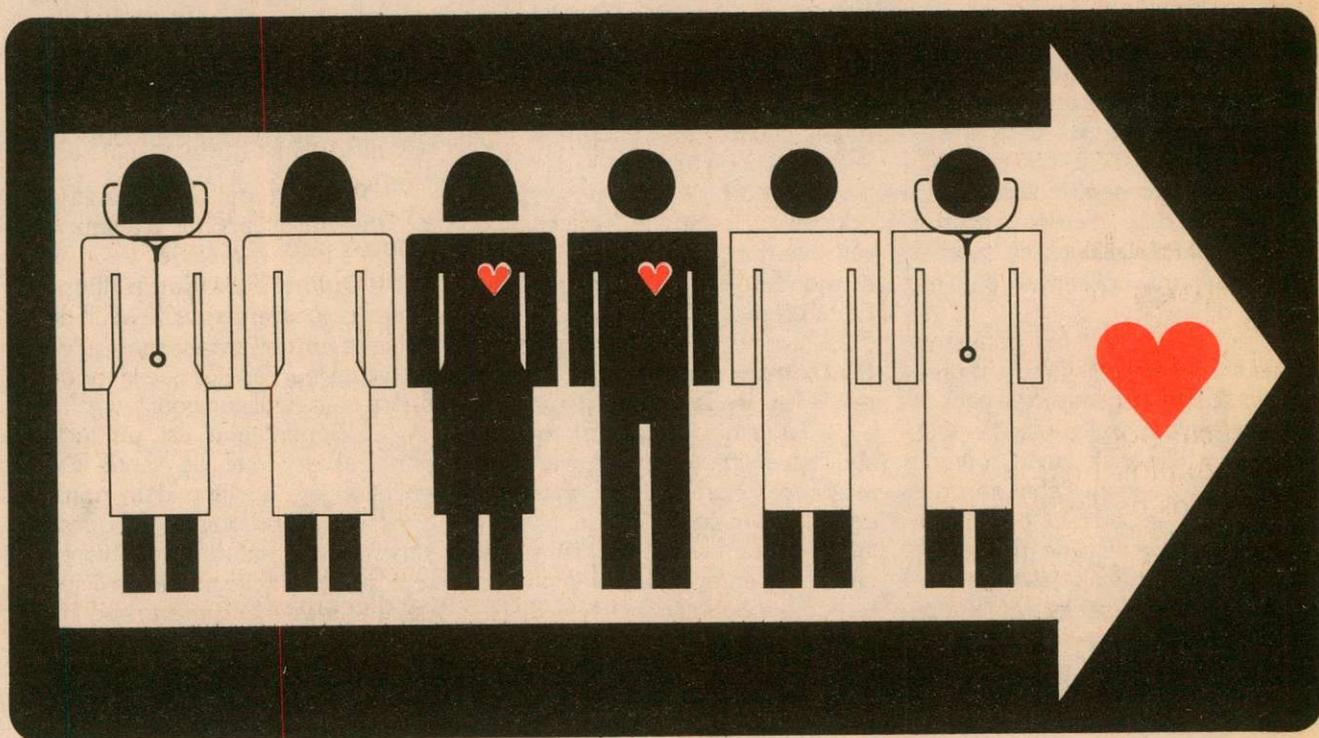
Bien que les débats à l'assemblée nationale aient pour le moins posé des questions sur la responsabilité de la CTCUM dans les grèves du transport et particulièrement dans celle qui devait conduire à la tutelle, le gouvernement a refusé d'écouter et n'a pas cessé de noircir le syndicat. Et pourtant, un des premiers gestes de la tutelle a été de confirmer dans leurs fonctions tous les dirigeants du syndicat, que la CTCUM venait de congédier, et qu'elle refuse encore de réinstaller dans leur emploi. N'est-ce pas là la démonstration la plus éclatante du parti-pris patronal manifesté par le gouvernement dans cette affaire?



Les employés d'entretien lors d'une occupation du ministère du travail, le 6 décembre 1982. Les problèmes ne datent pas d'hier à la CTCUM.

DOSSIER

CHOISIR LA SANTÉ



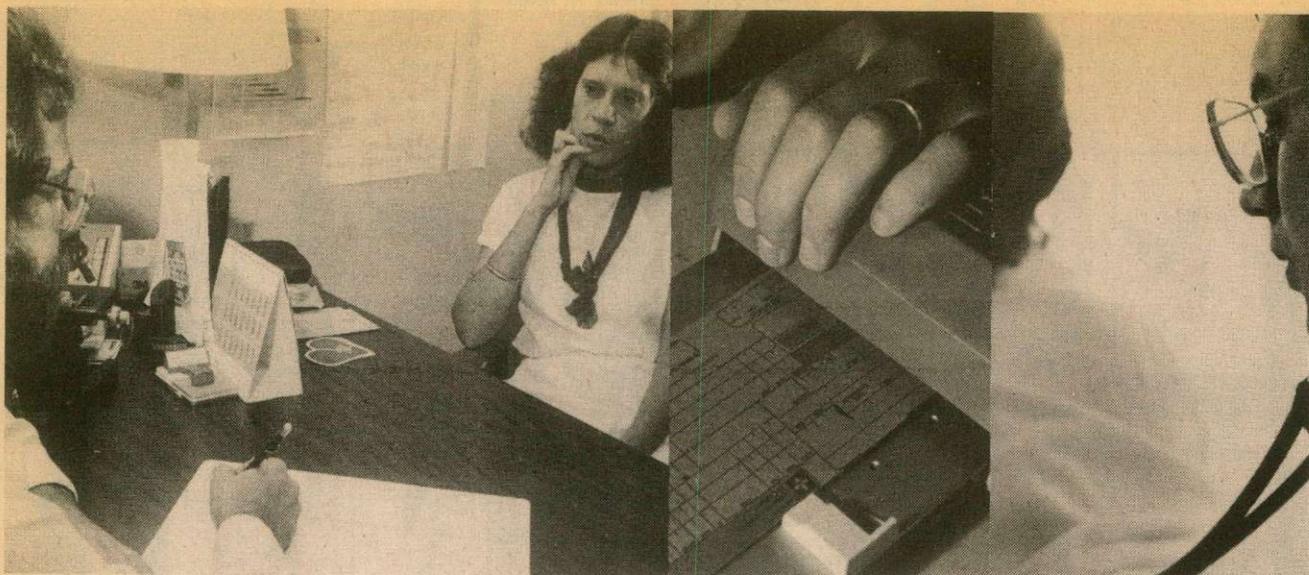
Au moment où la priorité de notre action syndicale se concentre sur l'emploi, voilà que nous entamons une vaste consultation au sein du mouvement sur la question de la santé. C'est cette semaine en effet que le document de travail «CHOISIR LA SANTÉ» sortira des presses et commencera à être diffusé. D'abord dans les syndicats de la Fédération des affaires sociales qui, par vocation, se trouvent plus immédiatement concernés par ce débat; et bientôt dans les autres syndicats du mouvement, dans les autres organisations syndicales et parmi les groupes populaires en vue de dégager une plate-forme

de revendications et d'unifier les nombreux fronts de lutte qui dans notre société se battent pour améliorer et sauvegarder notre qualité de vie, notre intégrité physique et mentale.

Il faut rappeler que ce n'est pas une préoccupation soudaine de la CSN qui déjà, à l'époque duplessiste, réclamait la prise en charge collective par l'État des services de santé, l'universalité et la gratuité des soins pour les Québécois et les Québécoises. De même, au cours des années '60 et au début des années '70, on a vécu des luttes de syndicats d'infirmières de la CSN puis les campagnes successives d'organisation syndicale dans les hos-

pices et dans les autres institutions de santé et de services sociaux qui ont grandement amélioré la qualité des soins pour la population; ces soins reposaient encore sur des notions de pitié, de charité ou sur la fortune des personnes aux prises avec des problèmes.

Or, ces gains du mouvement syndical et populaire, qui n'étaient en somme qu'une première étape, ont été remis en question dans tout le monde occidental au cours des années '70, au Québec notamment par les contre-réformes Forget-Lazure-Johnson: coupures budgétaires, réductions de services, gel du dévelop-



pement prévu, diminutions d'effectifs, remise des responsabilités aux usagers et à la population.

L'épouvantail de la pénurie

Tout à coup, tout est devenu trop cher! Particulièrement ce que par leurs luttes, les classes ouvrières et populaires avaient obtenu pour vivre plus décemment: indexation des revenus, sécurité d'emploi accrue, services publics améliorés et assumés davantage par la collectivité, par l'entremise de l'État.

Les patrons et les gouvernements sur lesquels ils faisaient pression ont brandi le spectre de la pénurie en haussant les prix, les taux d'intérêt, en cessant d'investir et de soutenir l'emploi, en exigeant l'abandon des programmes sociaux. La population se payait un luxe, celui de mieux vivre et cela compromettait désormais l'avenir. Le monde ordinaire avait attrapé la maladie des grandeurs!

Un paradoxe qui nous coûte cher souvent même la vie

Pourtant on nous fait payer un party olympique auquel on n'a même pas été invité; on nous demande de financer un arsenal militaire à coups de milliards, quand on n'en veut pas à une mouche; de continuer d'acheter des millions d'automobiles, quand on ne sait même plus où les mettre au point qu'on leur pose des sabots; on nous inonde de nouveaux ordinateurs et de robots, qui peuvent tout faire en nous expliquant qu'il faut désormais penser à travailler bénévolement si on veut occuper notre temps.

Quelque chose qui ne va pas! Alors que tout progresse, qu'on est,

paraît-il, en plein virage technologique, on se suicide de plus en plus, on est de plus en plus mal en point, on noie notre déprime collective et individuelle, on vieillit de plus en plus mal, on attrape des nouvelles maladies à chaque semaine, on est de moins en moins capable de s'endurer les uns les autres et on trouve que ça ne vaut plus la peine de faire des enfants, pour ce qui les attend. Tout ce qu'on veut pourtant, c'est de vivre comme du monde: c'est la santé qu'on choisit. Et ça presse.

S'attaquer aux causes sociales de la maladie

Toutefois, il est clair qu'il ne suffit plus simplement d'investir des ressources humaines et matérielles dans le domaine de la santé, de la façon dont on l'a fait jusqu'à maintenant, pour enrayer la détérioration de l'état de la population.

Il faut changer une société et des conditions de vie qui rendent malades.

C'est ce que propose dans un premier temps le document de travail.

Le milieu social: quartiers pauvres, villages à l'agonie; le milieu géographique: l'éloignement entraîne généralement une espérance de vie moindre que la moyenne, favorise davantage l'émergence de la maladie et brime le droit des personnes à la santé.

De même, l'augmentation du chômage provoque une augmentation de la mortalité. Aux États-Unis, pour une hausse de 1,4% du chômage, il y a 8% plus d'homicides, 5,7% plus de suicides, 4,7% plus d'admissions dans les hôpitaux, etc... Or, on ne peut **faire** traiter cette maladie du manque

d'emploi en utilisant la carte d'assurance-maladie...

Les conditions de travail dangereuses et aliénantes ont un effet direct sur la santé physique et mentale. Les changements technologiques, l'aménagement du temps de travail sont aussi porteurs de maux encore inconnus.

Pour les femmes, la double journée de travail accroît d'autant ces dangers pour leur santé.

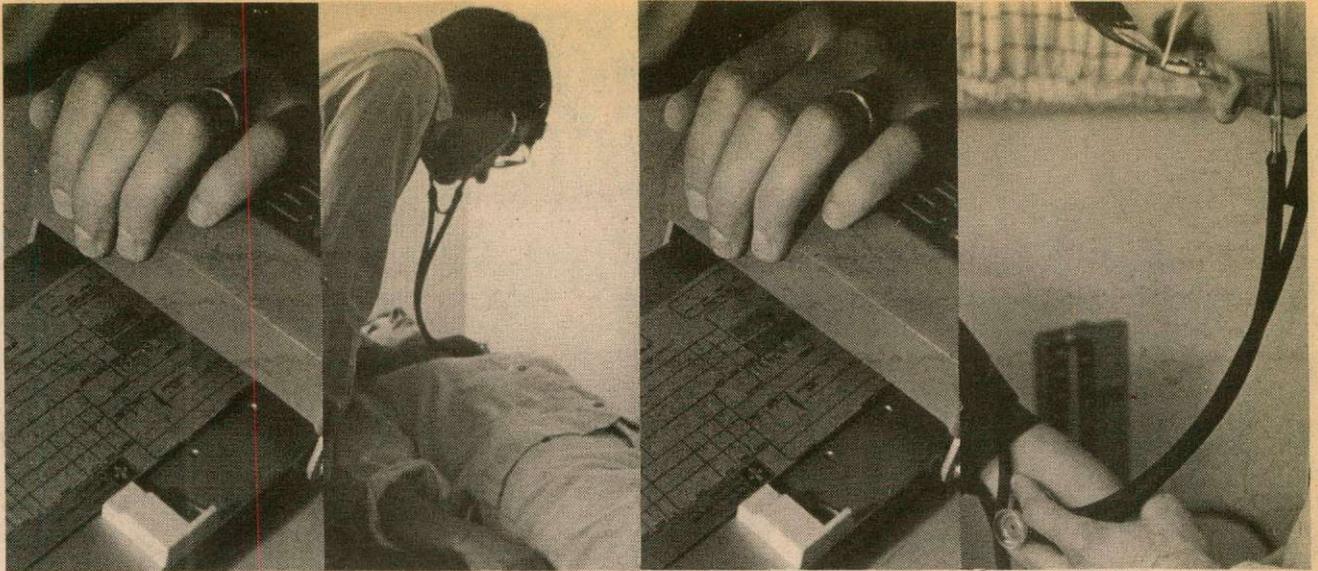
Quand plus d'un million de Québécois vivent sous le seuil de la pauvreté, il devient évident qu'il est inutile de leur répéter que la modération a bien meilleur goût.

L'alimentation est un facteur principal de l'état de santé. Or la pollution et l'addition d'un nombre croissant de produits chimiques ne sont pas de nature à améliorer le régime alimentaire quand on dispose de suffisamment de revenu pour manger à sa faim. Le président Reagan vient de sortir de sa boîte à surprise lorsqu'on lui a appris dernièrement que des Américains crevaient de faim!

La priorité: prévenir

Nous sommes de plus en plus malades parce que nous vivons dans une société malade où règne le désordre organisé par des choix politiques. Ces choix: armement, politiques monétaires, production à profit au dépens du bien-être collectif, sont loin d'être les seuls possibles comme on essaie de nous en convaincre. Nous devons mettre de l'ordre sur la planète et dans notre cour pour vivre comme du monde.

Démocratiser les services de santé



Imaginez-vous qu'on tente depuis un certain temps de nous dire qu'on consulte trop le médecin pour des niaiseries et qu'il faudrait faire payer ces services aux usagers, afin de mettre un terme à cet abus, à ce gaspillage.

Détrompez-vous. Dans la deuxième partie de «CHOISIR LA SANTÉ», vous réaliserez que ce sont les médecins qui nous auscultent trop: qu'ils multiplient les examens et les actes en pratiquant particulièrement ceux qui sont les plus payants.

Les Québécois et les Québécoises sont, de tous les Canadiens, ceux qui consultent le moins le médecin. Malgré cela, la rémunération des médecins est grimpée à près d'un milliard et demi depuis 1981. C'est qu'ils disposent d'une carte de crédit sans plafonnement, dans une banque du nom de RAMQ.

Voilà pourquoi «CHOISIR LA SANTÉ» revendique la socialisation de la médecine par le salariat des médecins et aussi par leur intégration au réseau des affaires sociales, des CLSC notamment, en nationalisant les polycliniques privées.

Abolir le réseau privé

La facture annuelle des médecins équivaut aux budgets des CLSC, des centres d'hébergement pour jeunes et vieillards et des centres de réadaptation. Or, le développement prévu de ces centres pour desservir la population a été bloqué considérablement et ce sont les médecins qui ont pris le contrôle des services, dans une vaste proportion, en créant près de 500 cliniques et polycliniques privées.

Dans «CHOISIR LA SANTÉ», vous trouverez des témoignages et

des analyses démontrant que les médecins ont pour ainsi dire complété entre eux afin de conserver leur contrôle sur leur lieu de pratique. Dans les cliniques privées, il n'est pas question de prévention, d'éducation, encore moins de se soucier des causes sociales de la maladie. S'il faut attendre longtemps pour un rendez-vous dans un hôpital et patienter sans le laisser voir dans les salles d'attente ou les urgences engorgées, les cliniques, elles, sont super expéditives. Les médecins les érigent même à côté des centres de santé du réseau public pour profiter du mécontentement que provoque le manque de service imputable aux coupures budgétaires des établissements publics. Ce déploiement d'un réseau privé parallèle, contrôlé par les médecins, contribue aux inégalités et à la pénurie de médecin que connaissent les régions éloignées.

Une médecine qui ne traite qu'à la pilule ou au bistouri

Quand le médecin ne trouve pas de pilule pour guérir ou soulager vos bobos, il va tout de suite vous suggérer de vous en débarrasser en l'arrachant au couteau. Vous avez le choix entre une prescription de calmants pour soulager votre tension ou une opération de quelque partie de votre système digestif. Mais le médecin n'interviendra pas sur la cause de votre mal qui peut être un travail de fou, une vie trop stressante, à moins que vous-mêmes lui demandiez de vous signer un billet pour le remettre à votre patron. Et le comble, c'est qu'il vous chargera \$15 pour écrire son nom puisqu'en vertu des normes de la pratique médicale, c'est votre corps qui est défectueux et non votre condition de vie.

Or selon une étude menée en France, sur 514 prescriptions analysées, un tiers a été jugé illogique et dangereux. 13% des patients s'en sont trouvés plus malades. Et à l'échelle mondiale, un organisme de l'ONU estime que 3% des décès sont attribuables aux médicaments.

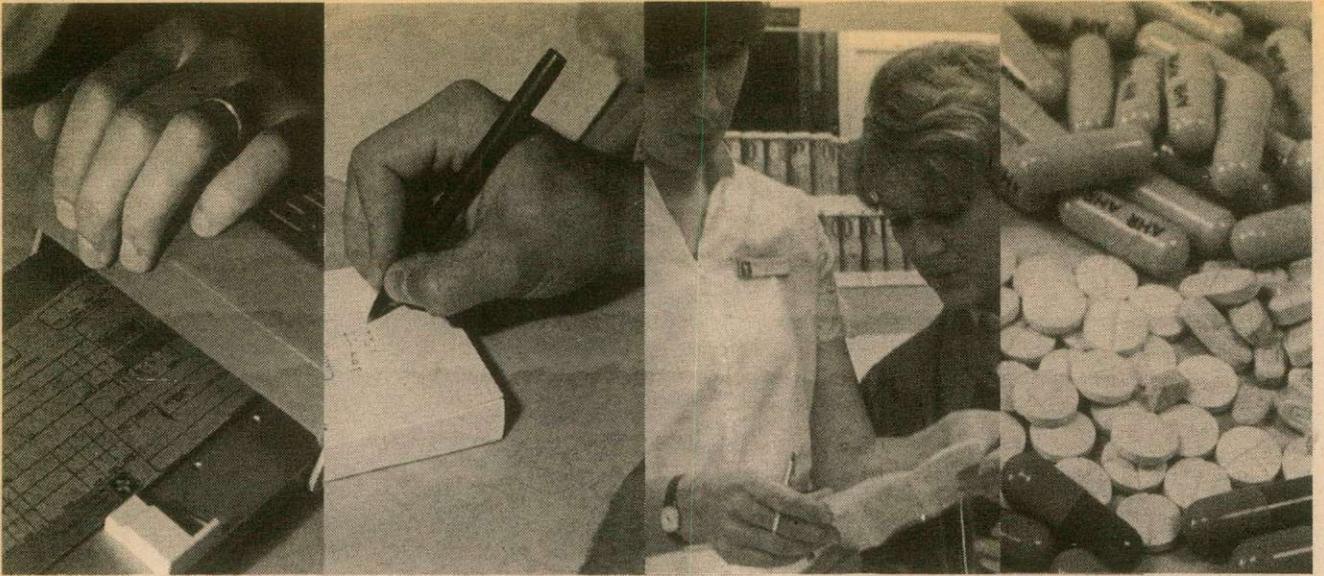
Dans ce sens, «CHOISIR LA SANTÉ» propose que la formation des médecins soit radicalement modifiée pour que leur approche se transforme.

Nous revendiquons également la création d'un régime public universel d'assurance médicaments et une régie de contrôle des compagnies, des prix, de la recherche, de la distribution.

Femmes et santé

Les femmes sont particulièrement la proie du système actuel de soins et de services sociaux. Les femmes de 15 ans et plus constituent de loin la plus importante partie de la clientèle des services de santé. Non seulement parce qu'elles assument sur leurs épaules le contrôle de la reproduction avec toute la médicalisation que la médecine a développée sur ces fonctions, mais aussi parce qu'elles vivent davantage de situations conflictuelles. Elles doivent produire au travail, elles assument une production privée à la maison et elles sont les productrices de l'espèce. La société les oblige constamment à se confronter à un modèle qui tend à les dévaloriser et les diminuer. C'est suffisant pour être mal dans sa peau!

C'est ainsi qu'elles consomment beaucoup plus de médicaments que les hommes, font davantage de dépressions nerveuses, sont les plus victimes de cancers. On les considère folles



dès qu'elles ne se moulent plus à l'image de soumission et de dépendance qu'on leur accole, de sorte que pour chaque homme diagnostiqué «atteint de psychose», il y a 1,3 femmes et 2,2 pour les névroses. Deux tiers des femmes qui subissent des traitements psychiatriques sont soumises aux électrochocs. Les médecins prescrivent des tranquillisants dans des cas aux femmes contre 72% aux hommes face à un même malaise.

Au Québec, les deux tiers des prescriptions de librium et de valium sont remises à des ménagères. C'est dire que le traitement qu'on leur réserve vise surtout à les maintenir dans un état de dépendance, à les faire s'adapter à leur situation plutôt qu'à les amener à la transformer.

«CHOISIR LA SANTÉ» propose une série de revendications et d'alternatives pour renverser cette situation de discrimination.

La maternité

La maternité telle qu'elle est maintenant prise en charge par la médecine dénote également l'irrationalité des services de santé actuels et des politiques qui les régissent. Alors que 15% seulement des grossesses sont considérées comme comportant des risques pour la mère ou l'enfant à naître, l'appareil médical les traite toutes comme telles. On transforme ainsi une phase des plus importantes de la vie des femmes en une série d'analyses, de contrôles, d'interventions médicales parfois même humiliantes et stressantes. L'utilisation du moniteur foetal n'entraîne pas, semble-t-il, de différence sur l'état de santé des nouveaux-nés. Pourtant, son utilisation est presque devenue

routinière et a augmenté de 408% au Québec en 5 ans. Pendant cette même période, le nombre de césariennes a augmenté de 6% à 16,9% du total des accouchements entre 1971 et 1981.

C'est ainsi également que les accouchements sont pratiqués avec soins obstétricaux complets dans la moitié des cas contre 5,5% en 1971. Malgré qu'en 1976, il y eut 1,500 accouchements de moins, leur coût total avait doublé.

La santé est un des points où les luttes des femmes se sont le plus développées depuis quelques années. Sur les questions de contrôle de la fécondité, contre l'abus de la stérilisation, pour le droit à l'avortement, pour des accouchements dans un contexte plus humain, contre la violence physique et morale qu'elles subissent en très grand nombre de la part des hommes. Ce sont autant de points abordés dans «CHOISIR LA SANTÉ».

Les services sociaux

Tandis que la population vieillit et perd de plus en plus d'autonomie, que les jeunes se suicident à un rythme inquiétant et qu'ils ne disposent pas des revenus pour subvenir à leurs besoins élémentaires, que le chômage et l'appauvrissement provoquent des troubles de relations entre les gens, que les femmes sont de plus en plus débordées par tous ces problèmes, les services sociaux sont en compression et se concentrent à quelques champs d'intervention, en particulier, les jeunes adolescents mésadaptés sociaux. Les services de prévention ont, là aussi, été réduits à néant et ne sont pas assumés par d'autres ressources.

Pour les travailleuses et les tra-

vailleurs sociaux, la charge de travail s'est accentuée en quantité et par la gravité des cas à traiter. Pendant ce temps, on a instauré une bureaucratie sans commune mesure dans ces services et on a subdivisé les interventions auprès des usagers en une multitude d'opérations distinctes, accomplies par des personnes différentes.

Les programmes sociaux pour les jeunes ne couvrent pas ceux qui sont déjà âgés de 20 à 30 ans et qui se considèrent déjà comme une génération perdue. Pour les vieillards, le manque de ressources augmente les listes d'attente, de sorte qu'ils sont hospitalisés et meurent souvent avant qu'on aie pu répondre à leurs besoins.

Pour les personnes handicapées, les programmes d'assistance sont insuffisants, de sorte qu'on cherche à les combler par la charité et les téléthons. Cela fournit des prothèses, mais c'est loin de répondre à leur besoin de s'insérer dignement dans la société.

Et que dire des garderies, qui ont toujours peine à survivre et qui ne satisfont pas encore les besoins exprimés par les 2/3 de la population!

«CHOISIR LA SANTÉ», c'est un débat qu'on reprend en tant que mouvement syndical, pour cesser de gagner notre vie à la perdre.

petites nouvelles



Des jeunes; beaucoup de jeunes; des milliers de jeunes. Des moins jeunes. Des hommes et des femmes. Dans les rues de Montréal, le 22 octobre, pour la paix et le désarmement. Cela ne s'était jamais vu ici, autant de monde dehors pour la paix. Au moins 35,000 personnes sous le soleil. Du monde joyeux, heureux d'être là ensemble. Le même jour, ailleurs au Canada, en Europe, des centaines de milliers de personnes manifestaient pour les mêmes raisons. Plus d'un million en Allemagne. Pour la paix, contre le gaspillage des ressources, contre les sacrifices de vies humaines. Pour la vie.

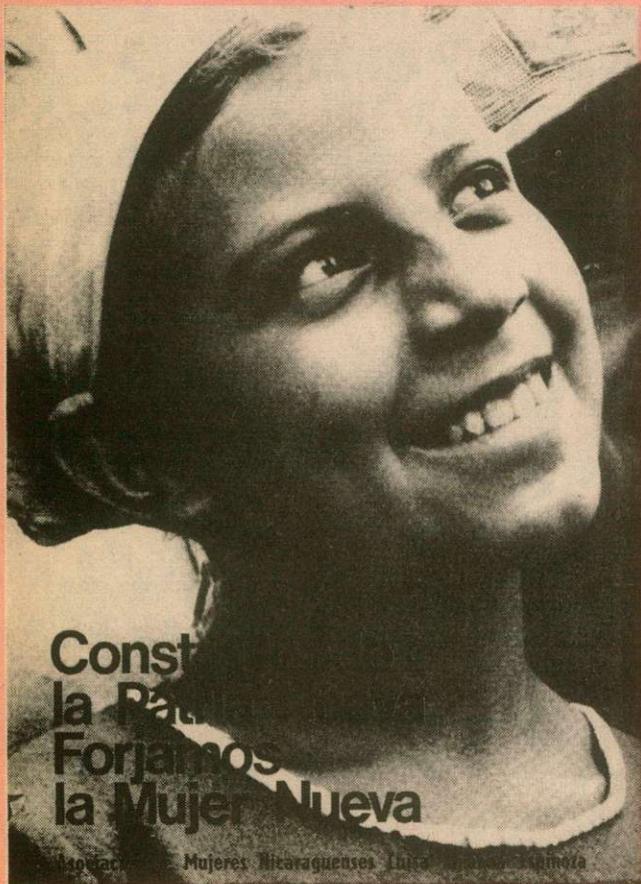


**inter-
national**

Appuyons la lutte du peuple du Nicaragua

«Les travailleurs et les travailleuses du Québec occupent une place très importante dans les mailles de la solidarité internationale envers le Nicaragua». C'est ce que ressent la commandante **Olga Aviles** lorsqu'elle s'exprime sur les liens amicaux entre le peuple du Nicaragua et celui du Québec. De passage à Montréal le 13 octobre dernier cette enseignante, présidente du comité pour la paix au Nicaragua, a pu allègrement, s'entretenir avec pas moins d'une centaine de personnes sur la reconstruction du Nicaragua et sur les tentatives du gouvernement américain pour réinstaurer un régime oppresseur dans ce pays d'Amérique centrale.

Les syndicats et personnes désireux d'aider à la reconstruction de ce pays, et particulièrement de venir en aide aux 25,000 résidents de Corinto, chassés par les bombardements de pays hostiles aux gouvernements populaires, ces syndicats et ces personnes donc peuvent le faire en expédiant de l'argent au Comité international de solidarité ouvrière (CISO) au 1601 DeLorimier Montréal-Tél 514-598-2020



À l'école du président Pinochet

Ça pourrait se passer ailleurs, mais c'est au Chili que ça se passe.

Un militant de la CSN a reçu une lettre du Chili, dans lequel on retrouvait le message suivant: «Ma fille a eu une mauvaise note à l'école parce qu'elle a refusé de coller une photo du président Pinochet dans son cahier d'exercice, tel

que le demandait la directrice de l'école. Elle m'a dit: comment vais-je faire ça quand c'est lui qui envoie la police frapper le monde du quartier quand il y a des manifestations».

L'école du président Pinochet, c'est l'image de sa politique, c'est pas beau ni d'un bord, ni de l'autre.



divers

Changements technologiques

Il faut sensibiliser la population

Depuis plus de trois ans, la CSN s'intéresse particulièrement aux changements technologiques et à leur impact dans le milieu de travail, ainsi que sur les travailleurs et les travailleuses mêmes.

Afin d'accentuer les recherches concernant les changements technologiques dans divers secteurs de l'activité économique (pêcheries en Gaspésie, exploitation forestière au Saguenay-Lac St-Jean, exploitation minière en Abitibi, la bureautique et télématique à Montréal, etc...) la CSN a présenté en mars dernier un Projet Relais, d'ailleurs retenu par le gouvernement fédéral, intitulé: «Opération changements technologiques».

Depuis le 3 octobre dernier, 55 travailleurs et travailleuses sont à l'œuvre et ont comme mandat de sensibiliser les syndiqué-e-s, les non-syndiqué-e-s, et la population en général aux changements technologiques et à leurs effets, leurs influences, etc...

Abolition de poste? Recyclage de la main-d'œuvre? Altération de la santé? Voilà des questions auxquelles pourraient répondre un tel projet.

Afin de favoriser le travail de ce groupe d'employé-e-s, d'éviter les piétinements, ces salarié-e-s ont reçu une session de formation de deux jours à Lanoraie, les 6 et 7 octobre derniers. Par ailleurs, afin de compléter cette formation, ils et elles recevront une autre session éventuellement.

Dans un premier temps, avant la fin du mois de novembre, les syndicats devront avoir répondu à un questionnaire visant à identifier les changements technologiques survenus et leur impact.

Afin de faciliter le travail des personnes embauchées par le Projet Relais, le camarade Serge Loyer invite tous les syndicats de la CSN au Québec à collaborer avec ces personnes et à effectivement remplir le questionnaire dans les plus brefs délais.

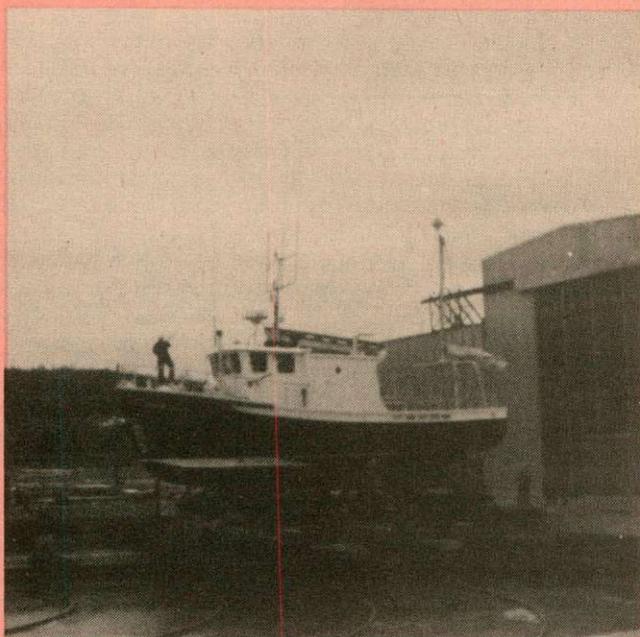
Ensuite, les conseillers et conseillères formateurs du Projet Relais verront à publiciser les résultats de leur enquête aux syndiqué-e-s, aux non-syndiqué-e-s et à la population de toutes les régions du Québec, car ce projet permet d'embaucher et d'effectuer ce travail dans toutes les régions. Un tel projet est évalué à \$500,000.00.

Pour informations, vous pouvez téléphoner à Serge Loyer ou Pierrette Gervais 514-598-2372.

Pêches

**Relancer l'emploi
dans l'Est du Québec**

Pour la CSN, «le plan fédéral pour la restructuration des Pêcheurs unis du Québec apparaît comme une base acceptable d'opérations pour une période transitoire à condition que le bassin actuel d'emplois soit maintenu», a déclaré la semaine dernière le vice-président de la CSN, Christophe Auger.



Pour relancer l'emploi dans l'Est du Québec, il faut des usines de transformation du poisson et des chantiers de construction navale qui fonctionnent. Parce que du poisson... y'en a.

La CSN, qui regroupe la très grande majorité des salarié-e-s syndiqué-e-s de la plus grande entreprise de transformation du poisson au Québec, considère que l'injection de fonds gouvernementaux, tel que prévu par le plan du ministre De Bané, pourrait permettre de sauver les quelque 2 000 emplois directs qui dépendent de cette entreprise.

Christophe Auger a d'ailleurs rappelé à cette occasion que ces emplois sont situés dans des régions (Gaspésie, Iles de la Madeleine, basse Côte Nord) où le taux de chômage atteint déjà des niveaux alarmants. La CSN a par ailleurs maintenu que la restructuration doit se faire de pair avec une modernisation de la flotte de pêche québécoise, et d'autres mesures visant à accroître l'approvisionnement des usines, notamment par l'exploitation de la zone de 200 milles. Christophe Auger a par ailleurs conditionné l'approbation de la centrale à l'obtention de certaines garanties quant au maintien des opérations de certaines petites usines.

Questions sans réponses

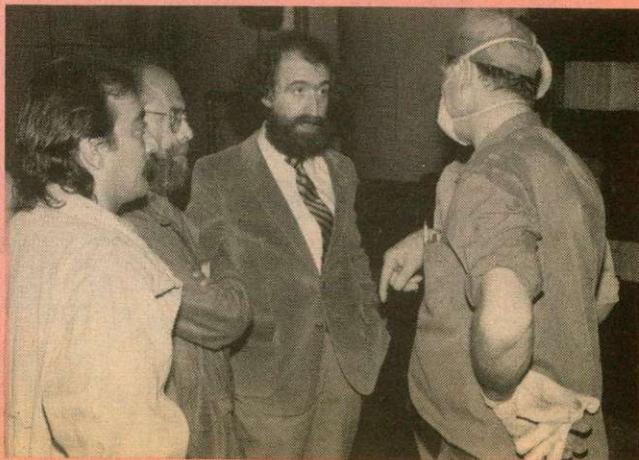
Cependant, plusieurs questions relatives au plan fédéral de restructuration demeurent sans réponses. «Il y a notamment des questions quant à l'avenir des usines de poisson salé-séché de Cloridorme et de St-Maurice en Gaspésie, la conserverie de Havre-aux Maisons aux Iles de la Madeleine, ainsi que du chantier maritime de Gaspé qui est fermé depuis avril», de déclarer Christophe Auger.

La centrale veut s'assurer également que les travailleurs continueront de jouir d'un statut d'observateur au sein du conseil d'administration de la nouvelle entreprise, comme c'est le cas actuellement avec le conseil d'administration des PUQ. Afin d'obtenir des éclaircissements sur toutes ces questions, les représentants de la centrale et des syndicats concernés devaient rencontrer le sous-ministre fédéral des pêches ces jours-ci.

Trois-Rivières

**Gérald Larose chez
les travailleurs de Fullmen**

Le président de la CSN, Gérald Larose, a passé la journée du 18 octobre dans la région de Trois-Rivières et a profité de l'occasion pour visiter les travailleurs de l'usine Fullmen, où on fabrique des batteries pour automobiles, et où les travailleurs doivent, dans plusieurs sections, se munir de protecteurs faciaux pour lutter contre les émanations de plomb et les vapeurs d'acide. Au cours de sa visite aux travailleurs de Fullmen, il a discuté avec eux des conditions de travail locales. En soirée, il a rencontré l'assemblée générale du conseil central de Trois-Rivières pour discuter avec les participants et participantes des priorités syndicales, et particulièrement de la création et de la protection des emplois. Sur la photo, on le voit en compagnie du président du conseil central, Roger Deslauriers, du conseiller syndical Marcel Bellemare, et d'un travailleur de Fullmen.





congrès

Sorel-Tracy

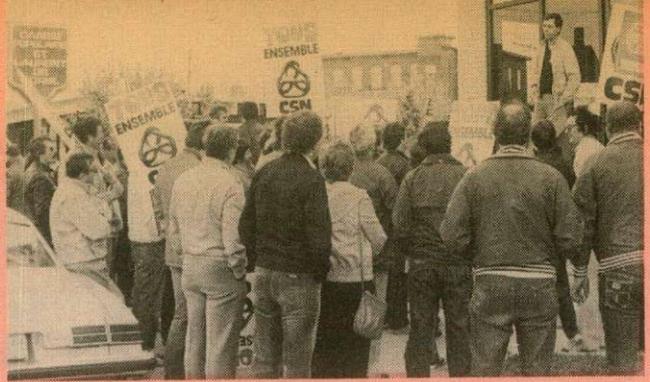
Organisation et création d'emplois

Citant la vice-présidente de l'exécutif de la CSN, Monique Simard, le président du Conseil central de Sorel-Tracy (CSN), Roger Valois, a conclu le 21^{ème} congrès de ce conseil central en déclarant: «**il faut regarder ce qui va nous unir au lieu de regarder nos différences**»

L'organisation de nouveaux syndicats et la lutte pour la création d'emplois ont marqué ce congrès. À commencer par la campagne d'organisation dans l'industrie de la construction, la consolidation, le maintien du Syndicat à la Caisse Populaire St-Laurent de Sorel et l'organisation de syndicats dans des petites entreprises. Le président du conseil central de Sorel a aussi pris à partie le député péquiste de Richelieu, Maurice Martel, et son homologue fédéral, Jean-Louis Leduc.

La vieille fonderie Acier Sorel est fermée depuis le 17 mai dernier et depuis qu'un jeune homme d'affaires de l'agglomération Sorel-Tracy a tenté d'intéresser des multinationales britanniques à cette usine, ces deux députés sont plus ou moins présents dans ce dossier. Roger Valois devait se demander, lors du souper de solidarité dont les fonds allaient aux travailleurs d'Acier Sorel et à leurs conjointes, si ces deux politiciens ont continué de chercher d'éventuels acheteurs depuis que le jeune homme d'affaires s'est pointé?

Il s'est aussi demandé si le député péquiste a consacré des énergies afin d'obtenir l'étude, **promise depuis juin dernier**, des besoins des usines d'État en outillages pouvant être fabriqués à la fonderie soreloise.



Manifestation pour l'accès à la syndicalisation!

«Que tu travailles dans une grosse «shop» ou dans une petite, si t'es pas syndiqué, t'es toujours soumis à l'arbitraire patronal, au bon vouloir de l'employeur».

C'est ce qu'a déclaré le président du Conseil central des syndicats nationaux de Sorel-Tracy (CSN) Roger Valois, alors que les délégué-e-s du 21^{ème} congrès de ce conseil central ont manifesté pour l'accès à la syndicalisation et le maintien du certificat d'accréditation des employé-e-s de la caisse populaire St-Laurent de Sorel le vendredi, 14 octobre 1983.

La lutte pour l'emploi dans cette région est primordiale: Acier Sorel, deuxième fermeture en moins de 5 ans; Beloit, on prévoit embaucher 50 travailleurs seulement en janvier 1984; Fer et titane, l'employeur s'attaque à l'ancienneté; Marine Industrie, les contrats annoncés maintiendront à peine le niveau d'emploi dans quelques années, tandis que la modernisation de la division navale que les ténors gouvernementaux disent ne pas vouloir fermer, se fait toujours attendre, etc...

Il s'est aussi interrogé à savoir où en était rendue la démarche du député fédéral concernant des rencontres, **promises depuis juin dernier**, entre le Syndicat d'Acier Sorel (CSN) et les ministres canadiens responsables de l'économie, de la petite et moyenne entreprise, de l'approvisionnement, etc...

Ces actions des deux députés auraient été importantes, estime Roger Valois, car les multinationales intéressées hier se sont aujourd'hui désistées.

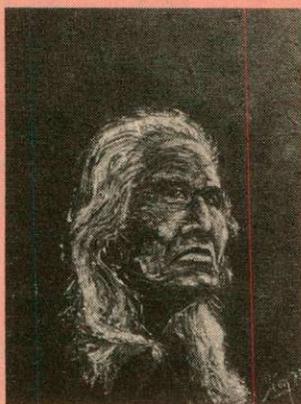


la loi et nous

Non à la police secrète

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté, samedi le 15 octobre, à Montréal, contre le projet de loi C-157, qui doit légaliser l'organisation d'une police secrète au Canada. On a pourtant assez eu d'octobre '70, on n'a nullement besoin d'institutionnaliser un régime de délation, qui pourrait légaliser le «branchage» des lignes téléphoniques, ouvrir notre courrier, pénétrer chez nous. On ne tient vraiment pas à ce que le gouvernement canadien légalise le crime. On en a déjà assez du crime organisé.





Lanoraie
Une exposition

Sous le signe d'une volonté marquée de s'impliquer dans la vie culturelle régionale, le Centre de formation de Lanoraie sera l'hôte d'une exposition du peintre Pierre-Léon Rivard, les 19, 20 et 21 novembre. Rivard, un artiste de Ste-Mélanie, à quelques milles de Lanoraie, est né en 1947. Il peint depuis l'âge de 12 ans et a étudié avec le professeur Georges Widiez. Tantôt paysagiste, tantôt portraitiste ou surréaliste, il veut que sa peinture soit «un cri d'humanité», comme en témoigne avec éloquence l'œuvre intitulée «L'indien». La FNC, qui compte plusieurs membres qui œuvrent dans le secteur culturel, a donné son appui à cette exposition.

BILLET

QUEL EFFONDREMENT

Dans la salle lambrissée de l'Ancien Palais de Justice de Québec, déjà sous le pic des démolisseurs, le coroner Vital Lévesque mène étrange enquête en d'étranges murs.

L'enquête tire à sa fin cependant, comme l'Ancien Palais. Il est clair que la justice, s'il en est une, n'y règne plus que par le parfum de ses poussières et est partie loger ailleurs sous un plus confortable toit.

Du début à la fin de l'enquête qu'il mène sur l'effondrement de l'édifice à condominiums, survenu le 5 août, sur la rue France Prime à Ste-Foy, le coroner, à tête de chérubin, se tiendra perché comiquement sur le bout du haut de sa chaise haute, vomissant de temps à autre que tous ont droit de parole, sauf, bien sûr, les procureurs de la CSN.

L'orchestration des témoignages est parfaite. Les avocats invités s'accordent à l'unisson: nul ne croirait qu'un seul d'entre eux puisse se montrer en désaccord avec le prodige au pupitre.

Sous cette apparence de justice, devant son public de journalistes et de témoins épars, le jeune homme sommera le procureur de la CSN de ne pas utiliser «sa cour» pour faire du maraudage. Du même élan, il assoira à ses côtés le procureur de la CSD, qui n'y représente pourtant aucun travailleur et qui n'a mené aucune sorte d'enquête sur les causes de la tragédie.

Dans les jours qui suivront cette première audience, cette centrale parasitaire publiera à ses frais, maraudage oblige, le résumé du rapport des inspecteurs de la CSST et le fera parvenir à tous les travailleurs de la construction, même aux membres CSN, endossant du même coup les conclusions loufoques tirées par l'inspecteur de l'organisme gouvernemental! L'édifice se serait effondré, en effet, par suite de l'absence d'une pièce de bois de quelques pouces entre les murs de soutien et les structures portantes, aussi bien dire à cause d'un cure-dents.

Pourtant cette tragédie qui a coûté la vie de deux travailleurs a permis de dévoiler les conditions inhumaines dans lesquels sont forcés de travailler des milliers de travailleurs québécois sur les chantiers noirs. Alors que des entrepreneurs œuvrent sans permis, sans licence, sans plans, sans vérification d'ingénierie, sans compétence, sans qualification, on ferme les yeux sur l'embauche d'une main-d'œuvre clandestine, composée en partie de jeunes comme celui qui est mort, à 17 ans, sous les décombres de l'édifice effondré.

À des cadences accélérées, ils gagnent à peine \$5,00 l'heure, au mépris de toute norme, de tout règlement, pourtant déjà contenus dans les lois de cette industrie. Ils ne reçoivent en contrepartie aucun bénéfice social, n'ont aucune protection d'emploi ou de sécurité-santé. Ils sont à la merci des entrepreneurs, comme ceux d'Habitat Ste-Foy.

Du haut de sa chaise haute empoussiérée, l'inexpérience trébuchante, Vital n'avait pourtant qu'une idée en tête: faire taire la CSN. Ça part bien une carrière.

Faire taire la CSN et la vérité. Se gaussant de la volonté des procureurs de la CSN de demander une enquête publique pour connaître les vraies causes et circonstances de la tragédie de Ste-Foy, le coroner n'avait qu'une stratégie: celle d'empêcher que la CSN en obtienne une, qui dénaturerait la sienne.

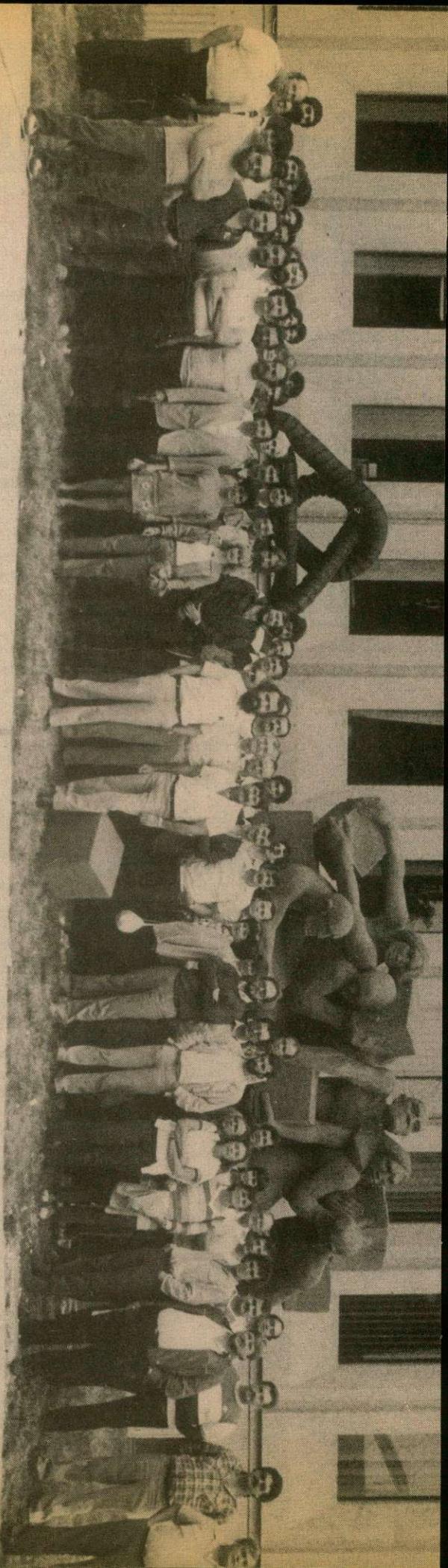
Dans le silence qui suivit le départ des participants de cet étrange lieu, l'autre après-midi, on pouvait entendre des craquements sinistres dans les corridors de l'Ancien Palais de Justice, sur le point, à son tour, de s'effondrer dérisoirement en même temps qu'une fausse enquête sur un effondrement.

«Un mauvais rêve..!» soupirera un témoin.

Et se forçant un chemin au travers des plaideurs, un expert de la compagnie d'assurance laissera tomber, un sourire figé aux lèvres:

«Un effondrement...quel effondrement?»

Vital, le coroner bouclé, tentera de le camoufler définitivement vers la mi-décembre, lors de la remise de son rapport.



LA PREMIÈRE SÉCURITÉ, C'EST L'EMPLOI

Entre le 2 et le 6 novembre prochains
Pourquoi les travailleurs de la construction
doivent-ils adhérer à la CSN-Construction?

La CSN-Construction se bat pour protéger
l'emploi des vrais travailleurs de la
construction.

La CSN-Construction propose la fin des
chantiers noirs, l'élimination du braconnage,
le renouvellement automatique des cartes de
classification venant à échéance en
mars 1984, et la protection du règlement de
placement. C'est la CSN-Construction qui se
bat pour revendiquer des emplois régionaux
utiles à la population, comme la construction
de centres d'accueils pour les personnes
âgées, de HLM, d'usines d'épuration d'eau,
etc...



**Militants,
militants de la CSN:**

Il faut redonner à la CSN-Construction le
leadership nécessaire pour faire avancer les
revendications des vrais travailleurs de la
construction. Si vous avez un frère, un ami,
qui travaille dans l'industrie de la construction,
demandez lui de contacter le représentant
syndical de la construction de votre région ou
encore le conseiller syndical du conseil
central de votre région. C'est important, les
conditions de travail des vrais travailleurs de la
construction en dépendent.

**Un vote pour
la CSN-Construction,
c'est un vote pour la CSN.**